



## Garantie usine SMA- SUNNY ISLAND/ SUNNY BACKUP

Valable uniquement pour les produits suivants : Sunny Island, Sunny Island Charger, Sunny Backup, Meterbox for Sunny Backup, Multicluster-Box, Automatic Switch Box, Sunny Remote Control, BatFuse, Generator Management Box, Smart Load, SBU-CON.33.

Cette garantie n'affecte en rien les obligations de garantie légale du vendeur du produit.

Pour les appareils des types mentionnés ci-dessus, vous bénéficiez d'une garantie usine SMA d'une durée de 5 ans à compter de la date d'achat. Dans le cadre des conditions fixées ci-après et pour la période convenue à compter de la date d'achat la garantie usine SMA vous couvre, contre tous les frais relatifs aux réparations et aux pièces de rechange nécessaires. La pérennité des appareils et des réparations ou pièces n'est pas garantie.

### Conditions de garantie

Au cas où, pendant la période de garantie usine SMA convenue, un appareil présenterait un défaut, SMA s'engage, dans la mesure où cela n'apparaît ni impossible et ni disproportionné, à son choix :

- de réparer l'appareil chez SMA, soit
- de le réparer sur place, soit
- de le remplacer par un appareil de type et de performance équivalents.

Dans ce dernier cas, le droit de garantie résiduel sera transféré à l'appareil de remplacement et vos droits seront enregistrés chez SMA.

Il y a disproportionnalité au sens spécifié ci-dessus notamment lorsque la mesure requise engendrerait des coûts inacceptables pour SMA :

- par rapport à la valeur qu'aurait l'appareil sans ledit défaut,
- compte tenu de l'importance du défaut et
- après avoir envisagé des mesures de réparation alternatives auxquelles il peut être recouru sans inconvénient majeur pour le client.

La garantie usine inclut les coûts de main d'œuvre et de matériel exposés par SMA à la fois pour la remise en état à l'usine SMA et pour les travaux de réparations exécutés sur place par le personnel de service de SMA.

Tous les autres coûts, en particulier les frais d'expédition, de déplacement et de séjour du personnel de service SMA liés aux travaux de réparation sur place, de même que les frais engendrés par l'intervention de collaborateurs du client, sont exclus de la garantie usine.

Dans la mesure où les appareils ont été installés sur le territoire de l'Union Européenne, en Afrique du Sud, Australie, au Chili, en Chine, en Corée du Sud, en Croatie, aux Émirats arabes unis, en Inde, en Israël, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Suisse, et en Thaïlande, par une personne physique et pour un usage privé, la garantie usine inclut également les frais d'expédition, de déplacement et de séjour résultant des travaux de réparation effectués sur place par le personnel de service de SMA. Ceci ne s'applique ni aux îles ni aux régions et territoires d'outre-mer des États mentionnés.

Afin de définir les droits et le domaine de la garantie, veuillez nous joindre une copie de la facture d'achat ou une copie du certificat de garantie, le cas échéant, avec justificatif de prolongation de garantie. La plaque signalétique apposée sur l'appareil doit être entièrement lisible. Dans le cas contraire, SMA se réserve le droit de refuser la prise en charge au titre de la garantie.

Veuillez signaler tout appareil défectueux en donnant une courte description de la panne à notre Service en Ligne. Si nous envisageons de remplacer l'appareil, nous vous enverrons, généralement dans les 2 jours ouvrés, un appareil de remplacement équivalent avec emballage de transport approprié. L'appareil défectueux doit être placé dans cet emballage de transport pour son acheminement vers SMA. Toutes les prestations de garantie ne sont fournies à titre gracieux que dans la mesure où les démarches ont été convenues au préalable avec SMA.

« Indépendamment de la garantie ainsi consentie, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

#### Article L211-4 Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

#### **Article L211-5 Code de la consommation**

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
  - - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
  - - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

#### **Article L211-12 Code de la consommation**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

#### **Article 1641 al. 1 Code Civil**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

#### **Article 1648 Code Civil**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents. »

## **Etendue de la garantie usine**

La garantie usine n'inclut pas les dommages causés pour les raisons suivantes :

- Dommages dus au transport
- Installation ou mise en service défectueuse
- Non-respect du manuel d'utilisation, des instructions d'installation et des directives d'entretien
- Interventions, modifications ou tentatives de réparation
- Utilisation incorrecte ou exploitation non-conforme
- Ventilation insuffisante de l'appareil
- Non-respect des consignes de sécurité applicables (VDE et autres)
- Cas de force majeure (foudre, surtension, tempête, incendie, etc.)

Elle n'inclut pas non plus les défauts esthétiques qui n'affectent en rien l'alimentation en énergie.

Toutes prétentions dépassant le cadre des droits spécifiés dans les présentes conditions de garanties, notamment les demandes de dédommagement pour les dommages directs ou indirects nés de la défektivité de l'appareil, les coûts engendrés par le montage et le démontage ou le manque à gagner subi, sont exclues de la garantie usine à moins que la responsabilité de SMA ne résulte de dispositions légales impératives. Si vous désirez faire valoir de tels droits, veuillez vous adresser au vendeur de votre appareil. Cette disposition n'affecte pas la responsabilité de SMA en vertu du droit français sur la responsabilité du fait des produits défectueux.

Toutes les prétentions émanant de ou en rapport avec la présente garantie sont régies par le droit français. Seul le tribunal de Lyon est compétent pour tout litige résultant ou lié à la présente garantie.

#### **SMA France S.A.S**

Le Parc Technologique de Lyon  
240 allée Jacques Monod – Bât. M2  
69791 Saint Priest Cedex  
France

**Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez consulter notre site Internet [www.SMA-France.com](http://www.SMA-France.com) dans la rubrique Service.**